

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 6 – PERSONNEL : CONVENTION D'ADHÉSION À LA PRESTATION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, qui s'ajoutent à leurs missions obligatoires.

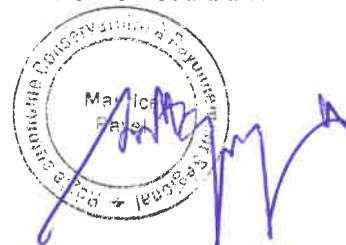
À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines.

Il propose l'adhésion à cette prestation de Conseil en organisation et ressources humaines à compter du 1^{er} mars 2026.

Cette convention intègre également l'accompagnement au recrutement, qui comporte un 1er niveau non facturé, et un 2nd niveau relevant du conseil en organisation et ressources humaines, en intégrant notamment des tests ayant pour finalité d'approfondir les échanges avec les candidats et un accompagnement à la prise de poste du candidat.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil d'Administration :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2026 à la prestation de Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Président à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

DONT ACTE